

## **Note d'information pour les tables rondes**

### Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	2
II. Table ronde I Défis et possibilités de protection : où en serons-nous dans dix ans ? (Mercredi 7 décembre, Salle XVI, 13h30-15h00).....	2-7	2
A. Contexte général .....	2-6	2
B. Thèmes de discussion éventuels .....	7	3
C. Documentation de base pertinente .....		4
III. Table ronde II Coopération internationale, solidarité et partage de la charge, y compris dans les situations de réfugiés prolongées (Jeudi 8 décembre, Salle XVI, 13h30-15h00)	8-13	5
A. Contexte général .....	8-12	5
B. Thèmes de discussion éventuels .....	13	7
C. Documentation de base pertinente .....		8

## I. Introduction

1. Cette note d'information a été préparée pour faciliter les débats lors des tables rondes de l'Évènement intergouvernemental. Pour chacune des tables rondes, une information générale sur ce thème est fournie, suivie de certaines questions que les participants pourraient vouloir examiner ainsi qu'une liste des documents pertinents.

## II. Table ronde I

### **Défis et possibilités de protection : où en serons-nous dans dix ans ? (Mercredi 7 décembre, Salle XVI, 13h30-15h00)**

#### A. Contexte général

2. L'environnement dans lequel la protection est fournie aux réfugiés et aux apatrides est complexe. Cela a certainement été le cas au cours de la décennie écoulée dans un monde en mutation rapide, situation qui devrait perdurer. Le but de ce débat n'est pas seulement d'anticiper les défis de protection auxquels nous pourrions être confrontés mais également de susciter une réflexion novatrice aux plans juridique, politique et pratique sur ce qui peut être accompli au cours des dix prochaines années.

3. Si l'on considère le chemin parcouru depuis la réunion ministérielle de 2001, commémorant le cinquantième anniversaire de la Convention de 1951, le déplacement revêt de plus en plus de facettes. Les crises se sont multipliées, les conflits se sont aggravés, déclenchant de nouveaux mouvements de réfugiés et prolongeant des situations déjà anciennes. Tout récemment, le monde a été secoué par un certain nombre de crises complexes de grande ampleur. En outre, des facteurs tels que la croissance démographique, l'organisation, le changement climatique, les catastrophes naturelles, le dénuement extrême, l'insécurité alimentaire, la rareté des ressources et la crise économique et financière se conjuguent et compliquent chaque jour davantage les réponses en matière de protection.

4. Le tableau n'est toutefois pas entièrement sombre ; la décennie écoulée a également vu la générosité constante et immense des pays d'accueil de réfugiés, d'autres pays touchés par les crises humanitaires et de la communauté internationale dans son ensemble ; la clôture peu ou prou de plusieurs chapitres de déplacement, l'utilisation novatrice de solutions durables ; le renforcement de la coopération régionale dans certaines régions du monde ainsi que le développement de nouvelles initiatives, orientations et recherches afin d'améliorer les réponses de protection. Nous avons également vu une augmentation appréciable de la sensibilisation du public sur le besoin constant de prévenir et de réduire les situations d'apatridie dans le monde. Cela est dû à l'engagement plus ferme des gouvernements à se pencher sur cette question, à l'engagement plus résolu du HCR ainsi que de ses partenaires et aux efforts de plaidoyer plus intenses.

5. Où en serons-nous dans dix ans ? Il est probable que les modes de déplacement seront de plus en plus difficiles à appréhender compte tenu des nouveaux défis et des nouvelles tendances, qui exigent des réponses adaptées et une plus grande coopération. Le soixantième anniversaire de la Convention de 1951 n'est pas seulement un moment opportun pour réaffirmer sa valeur vitale et durable mais également pour dresser le bilan d'autres outils dont la communauté internationale s'est dotée pour relever les défis de protection. Un débat sur la manière de préparer la décennie qui vient au niveau de la recherche, de l'orientation, des outils et des réponses opérationnelles est également opportun tout comme une réflexion plus approfondie sur le moyen de résoudre certaines situations d'apatridie.

6. Les participants de cette table ronde pourraient vouloir faire fond du débat et des conclusions du Dialogue du Haut Commissaire de 2010 sur les défis de protection concernant le thème « défis et réponses de protection » ainsi que des tables rondes d'experts parrainées par le HCR qui se sont tenues tout au long de 2011<sup>1</sup>. Les participants sont également encouragés à partager les bonnes pratiques existantes afin de mieux cerner la conduite à tenir.

## B. Thèmes de discussion éventuels

7. Dans la préparation de cette table ronde et dans leurs interventions, les participants pourraient souhaiter aborder les questions suivantes :

i) Au cours des soixante années écoulées depuis son adoption, la Convention de 1951 a montré une résilience et une adaptabilité considérables. Comment maintenir son rôle crucial en tant que pierre angulaire du régime de protection internationale au cours des années à venir ? Comment parvenir à une ratification universelle ? Comment améliorer la mise en œuvre en s'affranchissant des différents obstacles au niveau des ressources, de la capacité et d'autres problèmes politiques, juridiques et sécuritaires ? Comment combler les lacunes moyennant des initiatives normatives ?

ii) L'une des difficultés notoires au niveau de la mise en œuvre des obligations de protection des Etats a trait à la difficulté de se ménager un accès au territoire où une protection peut être effective. Il convient de réaffirmer le principe fondamental du non-refoulement pour veiller à ce que les personnes ne soient pas renvoyées vers le danger. Comment les préoccupations en matière de contrôle des migrations et de sécurité peuvent-elles être mieux pondérées compte tenu des obligations de protection pour veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile puissent exercer leur droit à rechercher un asile ?

iii) Au cours de cette année seulement, nous avons vu un certain nombre de crises complexes et de grande ampleur. Outre la fourniture d'une assistance de survie, il est impératif que les préoccupations de protection clés soient identifiées et traitées promptement et avec efficacité. Que pouvons-nous faire de plus pour veiller à ce que la protection se voit accorder la priorité qu'elle mérite dans les situations d'urgence ?

iv) Le mouvement à grande échelle des réfugiés avec les personnes qui se déplacent pour des raisons autres que la persécution, le conflit et les violations graves des droits de l'homme ne devraient pas disparaître au cours des années à venir. Que pouvons-nous faire face à ces mouvements, sur la base du Plan d'action en dix points concernant la protection des réfugiés et la migration mixte<sup>2</sup>.

v) Les rédacteurs des conventions relatives à l'apatridie se sont demandé si l'apatridie pouvait être éliminée mais n'ont pu parvenir à un accord que sur l'établissement de principes concernant la réduction des cas d'apatridie. Comment l'élan en matière d'apatridie imprimé par les commémorations peut-il être soutenu et même renforcé ? L'objectif d'éliminer l'apatridie moyennant l'adoption universelle des garanties pertinentes concernant le droit à la nationalité sera-t-il jamais réaliste ?

vi) Le racisme, la xénophobie et d'autres attitudes de rejet de l'étranger prévalent dans de nombreuses régions du monde, se manifestant souvent par des actes de violence et des crimes de haine. Cela peut avoir un effet disproportionné sur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides déjà vulnérables et menacer

<sup>1</sup> Veuillez voir la liste de documents pertinents.

<sup>2</sup> Voir [http://www.unhcr.org/cgi-](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=474696132)

[bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=474696132](http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=474696132).

l'espace de protection qui leur est offert. Au cours des années à venir, il est probable que les sociétés seront de plus en plus multiculturelles, multiethniques et multiconfessionnelles. Quelles mesures peuvent prendre les dirigeants politiques pour édifier des sociétés tolérantes, ouvertes et inclusives ?

vii) Nous avons vu l'effet dévastateur des effets combinés du conflit, de la sécheresse, de l'insécurité alimentaire et hydrologique sur les populations, y compris lorsqu'elles les obligent à quitter leur foyer et leur pays. Comment la communauté internationale peut-elle prévenir ces catastrophes humanitaires, par exemple moyennant la prévention du conflit, la réduction des risques de catastrophes et les mesures visant à s'adapter au changement climatique.

viii) Il n'existe pas de cadre normatif international cohérent pour la défense des droits des personnes déplacées pour des raisons autres que la persécution, les violations graves des droits de l'homme et le conflit en cours. Le cadre normatif existant pourrait-il être consolidé pour identifier de façon plus claire les lacunes ? En réfléchissant sur les bonnes pratiques existantes, les réponses nationales et dispositifs régionaux pourraient-ils être développés pour combler ces lacunes ? Serait-il utile pour les Etats, le HCR et tous les autres acteurs pertinents d'élaborer un cadre d'orientation ou un instrument mondial s'appliquant aux situations de déplacement à travers les frontières autres que celles qui sont couvertes par la Convention de 1951 ? Si oui, est-ce que cela doit se limiter aux déplacements relatifs au changement climatique et aux catastrophes naturelles ou est-ce que l'on peut être plus ambitieux ? Les dispositifs temporaires ou intérimaires de protection peuvent-ils être utiles ? Si oui dans quelles situations ?

### C. Documentation de base pertinente

- *Note sur la protection internationale*, Rapport du Haut Commissaire, A/AC/96/1098, 28 juin 2011, consulter la page suivante : <http://www.unhcr.fr/4e5617bd9.html>.
- Dialogue du Haut Commissaire de 2010 sur les défis de protection : Lacunes et réponses de protection, 8 et 9 décembre 2010, Genève, Suisse, *Document de base*, consulter la page <http://www.unhcr.fr/4cebf0589.html> et *Remarques de clôture du Haut Commissaire* (version anglaise uniquement), consulter la page suivante : <http://www.unhcr.org/4d0732389.html>
- Dialogue du Haut Commissaire de 2010 sur les défis de protection : Lacunes et réponses de protection, 8 et 9 décembre 2010, Genève, Suisse, *Breakout Session 1 : Gaps in the International Protection Framework and its Implementation, Report by the Co-Chairs* (version anglaise uniquement), consulter la page suivante : <http://www.unhcr.org/4d09e83d9.html>
- Dialogue du Haut Commissaire de 2010 sur les défis de protection : Lacunes et réponses de protection, 8 et 9 décembre 2010, Genève, Suisse, *Breakout Session 3: Reduction of Statelessness and Protection of Stateless Persons, Report by the Co-Chairs*, (version anglaise uniquement), consulter la page suivante : <http://www.unhcr.org/4d09e5139.html>
- Expert Meeting on Climate Change and Displacement, 22-25 February 2011, Bellagio, Italy, *Concept Paper and Summary of Deliberations* (versions anglaises uniquement), consulter la page suivante : <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>
- Expert Meeting on the Complementarities Between International Refugee Law, International Criminal Law and International Human Rights Law, 11-13 April, Arusha, United-Republic of Tanzania, *Concept Note and Summary Conclusions*, (versions anglaises uniquement) consulter la page suivante : <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>

- *The Nansen Principles on Climate Change and Displacement*, contained in the *Chair's Summary of the Nansen Conference on Climate Change and Displacement in the 21<sup>st</sup> Century*, 5-7 June, Oslo, Norway, (version anglaise uniquement), consulter la page suivante : <http://www.nansenconference.no/>.
- *Note sur l'apatridie*, Rapport du Haut Commissaire, A/AC/96/1098/Add.1, 28 juin 2011, consulter la page suivante : <http://www.unhcr.fr/4e847e239.html>
- HCR, *La protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes : Un plan d'action en dix points*, janvier 2007, Rev.1, consulter la page suivante : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=474696132>
- Rapports de diverses conférences régionales sur la protection des réfugiés et la migration internationale (Kazakhstan, République-Unie de Tanzanie, Costa Rica, Yémen et Sénégal) (versions anglaises uniquement), consulter la page suivante : <http://www.unhcr.org/pages/4a16aac66.html>.

### III. Table ronde II

#### **Coopération internationale, solidarité et partage de la charge, y compris dans les situations de réfugiés prolongées (Jeudi 8 décembre, Salle XVI, 13h30-15h00)**

##### A. Contexte général

8. Le régime de protection internationale se fonde sur le concept de solidarité internationale. Les défis que représentent les réfugiés sont intrinsèquement transnationaux et ne peuvent être relevés que dans un seul Etat. En particulier, la grande majorité des réfugiés du monde sont accueillis par les pays en développement qui peuvent ne pas avoir les ressources et la capacité requises pour répondre comme il convient aux besoins de protection et d'assistance. La nécessité de renforcer la coopération internationale face à la problématique des réfugiés, particulièrement les situations de réfugiés prolongées, constitue un défi de longue date pour la communauté internationale. L'objectif de cette table ronde est de faire état des différents efforts, débats et initiatives déjà entamés dans ce domaine – notamment les résultats de la réunion d'experts du HCR sur la coopération internationale afin de partager le fardeau et les responsabilités, qui s'est tenue en juin 2011 – et d'envisager la voie à suivre. En particulier, cette table ronde fournira l'occasion de discuter des obstacles complexes qui s'opposent à la résolution des situations de réfugiés prolongées et d'examiner comment ils peuvent être franchis moyennant une coopération internationale plus étroite.

9. Plus de 7 millions de personnes, soit 70 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR, vivent aujourd'hui un exil prolongé<sup>3</sup>. L'accueil d'un grand nombre de réfugiés au fil des ans pose de sérieux problèmes aux plans économique, social, sécuritaire, environnemental et politique pour les pays et les communautés hôtes. Plus une situation de déplacement se prolonge, plus les solutions durables sont difficiles à mettre en œuvre. Dans ce contexte, la coopération internationale entre les Etats est fondamentale pour veiller à ce que la générosité des pays hôtes ait comme corollaire l'appui de la communauté

---

<sup>3</sup> « Une situation de réfugiés prolongée est une situation où les réfugiés se trouvent dans une zone grise pendant longtemps et sans espoir de solution. Leurs vies peuvent ne pas être en danger mais leurs droits fondamentaux et leurs besoins économiques, sociaux et psychologiques essentiels ne sont pas couverts après des années d'exil. Un réfugié dans cette situation est incapable de se libérer de sa dépendance forcée à l'égard de l'aide extérieure. » HCR, *Situations de réfugiés prolongées*, juin 2004, EC/54/SC/CRP.14, voir <http://www.unhcr.fr/4b30a665e.html>.

internationale pour satisfaire les besoins de protection et d'assistance des réfugiés et trouver des solutions durables. Cela peut à son tour créer l'espace pour que les pays hôtes offrent des possibilités d'autosuffisance et d'intégration sur place aux populations réfugiées résiduelles. Un certain nombre d'exemples attestent l'utilisation de dispositifs de coopération pour traiter et résoudre ces situations dont on peut tirer des leçons<sup>4</sup>.

10. Outre les situations prolongées, des dispositifs de coopération ont été mis au point par les Etats, en consultation avec le HCR et d'autres parties intéressées, dans trois autres contextes principaux : situations de grande envergure (y compris afflux massifs) ; situations d'urgence en matière de sauvetage en mer impliquant des demandeurs d'asile et des réfugiés<sup>5</sup> et mouvements mixtes, y compris les mouvements irréguliers<sup>6</sup>.

11. Un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la coopération internationale ont été mises sur pied ces dernières années, y compris dans le contexte des situations prolongées. La coopération internationale a constitué un thème majeur des commémorations du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. L'un des trois thèmes des discussions au cours du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection a été la coopération internationale, le partage de la charge et les approches régionales globales. Les participants sont convenus avec le Haut Commissaire que la situation demandait une nouvelle répartition des charges et ont suggéré la mise au point d'un cadre commun en matière de coopération internationale pour partager le fardeau et les responsabilités, composé d'un ensemble de positions communes et d'une boîte à outil opérationnelle. Cette approche a été examinée plus avant, appuyée et élaborée lors d'une réunion d'experts à Amman en Jordanie, en juin 2011<sup>7</sup>. La nécessité d'améliorer la coopération internationale pour régler les situations de réfugiés prolongées a également reçu une attention particulière ces dernières années. Outre le fait qu'elle ait fait l'objet d'un débat d'un groupe de travail spécifique à Amman, les situations de réfugiés prolongées ont constitué le thème du Dialogue du Haut Commissaire de 2008 sur les défis de protection et le Comité exécutif a adopté une conclusion à ce sujet l'année suivante<sup>8</sup>. Le Dialogue a notamment débouché sur des initiatives qui ont favorisé un engagement plus ferme avec les gouvernements et d'autres parties concernées pour trouver une solution aux situations prolongées dans le monde.

12. L'heure est maintenant venue d'examiner la nécessité d'un cadre mondial cohérent en matière de coopération internationale afin de renforcer la prévisibilité des dispositifs en matière de partage de la charge et de la responsabilité. Au cours de cette table ronde, les participants sont encouragés à réfléchir aux fruits attendus de ces diverses réunions et à envisager comment les suggestions proposées pourraient s'appliquer à leurs contextes nationaux et régionaux respectifs. Il serait particulièrement apprécié que les participants donnent des exemples de dispositifs de coopération couronnés de succès, particulièrement s'ils ont trait aux situations de réfugiés prolongées.

<sup>4</sup> Expert Meeting on International Cooperation to Share Burden and Responsibilities, 27-28 June 2011, Amman, Jordan, *Discussion Paper* (version anglaise uniquement) voir <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>

<sup>5</sup> Une note concernant une réunion d'experts à Djibouti sur '*Refugees and Asylum-Seekers in Distress at Sea – How Best to Respond?*' a examiné comment la coopération pour résoudre les situations de détresse en mer impliquant des demandeurs d'asile et des réfugiés peut être renforcée dans un premier temps, *Summary of conclusions* (version anglaise uniquement), voir <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>.

<sup>6</sup> Par exemple, dans chacun de ces contextes, *Expert Meeting on International Cooperation to Share Burden and Responsibilities, 27-28 June 2011, Amman, Jordan, Discussion Paper* (version anglaise uniquement), voir <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>.

<sup>7</sup> *Summary Conclusions* (version anglaise uniquement), voir <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>

<sup>8</sup> Conclusion du Comité exécutif du HCR sur les situations de réfugiés prolongées, N° 109 (LXI) 2009, voir <http://www.unhcr.fr/4b3335b29.html>.

## B. Thèmes de discussion éventuels

13. Lors de la préparation de cette table ronde et au moment des interventions, les participants pourraient envisager les questions suivantes :

- i) Les dispositifs passés et présents de coopération peuvent servir de source d'inspiration et d'expérience pour les dispositifs futurs. Quels sont les éléments communs des dispositifs de coopération qui peuvent servir de modèle à l'avenir ? Quelles sont les leçons à tirer de cette expérience ?
- ii) Les situations de réfugiés prolongées comptent parmi les problèmes les plus complexes à résoudre, et pourtant ce sont des domaines où la coopération internationale est des plus nécessaire. Quels sont les principaux problèmes qui se posent en matière de résolution des situations de réfugiés prolongées ? Comment la coopération internationale peut-elle être renforcée pour y faire face ? Quels sont les exemples de bonne pratique à cet égard ?
- iii) La fourniture de meilleures perspectives d'autosuffisance pour les réfugiés, telles que l'éducation et l'accès aux moyens d'existence, leur permet non seulement d'exercer leurs droits fondamentaux mais également de se rapprocher de solutions durables. En conséquence, cela peut conduire à la réduction des tensions avec les communautés hôtes, amoindrir le risque du trafic et de l'introduction clandestine de personnes et prévenir les mouvements irréguliers. Quels types de possibilités d'autosuffisance peuvent être proposées aux réfugiés ? Quels sont les exemples de bonnes pratiques ?
- iv) Malgré une récente augmentation du nombre de places, les possibilités de réinstallation continuent d'être largement inférieures aux besoins. Comment la communauté de réinstallation peut rendre cette solution plus accessible, en particulier pour débloquer des situations de réfugiés prolongées ?
- v) Outre les solutions classiques du rapatriement librement consenti, de l'intégration sur place et de la réinstallation, quelles possibilités peuvent être fournies aux réfugiés dans les situations prolongées pour avoir accès aux possibilités de migration vers des pays tiers comme par le biais de programmes existants ou nouveaux d'emploi et d'éducation ?
- vi) Le HCR joue un rôle important dans le renforcement de la coopération internationale entre les Etats afin de relever les défis de réfugiés, y compris les situations de réfugiés prolongées. Comment le HCR peut-il mieux y contribuer ? En agissant comme catalyseur et facilitateur des dispositifs de coopération ? En fournissant une expertise aux Etats ? En assumant un rôle opérationnel ?
- vii) Faisant fond de la dernière réunion d'experts sur la coopération internationale à Amman en Jordanie, l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération internationale afin de partager la charge et les responsabilités pourrait être une prochaine étape pratique visant à renforcer la coopération. Il a été suggéré lors de cette réunion que cela pourrait comprendre i) un ensemble de positions communes sur la coopération internationale et ii) une boîte à outils opérationnels pour faciliter la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux. Dans quelles situations ce cadre serait-il plus utile ? Comment pourrait-il être mieux utilisé ? Outre les suggestions énumérées dans les conclusions de cette réunion d'experts<sup>9</sup>, quelles contributions pourraient figurer dans l'ensemble de positions communes et dans la boîte à outils opérationnels ?

<sup>9</sup> voir <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>

### C. Documentation de base pertinente

- *Note sur la protection internationale*, Rapport du Haut Commissaire, A/AC/96/1098, 28 juin 2011, consulter le lien suivant : <http://www.unhcr.fr/4e5617bd9.html>.
  - Dialogue du Haut Commissaire de 2010 sur les défis de protection : Lacunes et réponses de protection, 8 et 9 décembre 2010, Genève, Suisse, *Document de base*, 30 novembre 2010, consulter le lien suivant : <http://www.unhcr.fr/4cebf0589.html>.
  - Dialogue du Haut Commissaire de 2010 sur les défis de protection : Lacunes et réponses de protection, 8 et 9 décembre 2010, Genève, Suisse, *Breakout Session 2: International Cooperation, Burden Sharing and Comprehensive Regional Approaches, Report by the Co-Chairs* (version anglaise uniquement), consulter le lien suivant : <http://www.unhcr.org/4d09e83d9.html>.
  - Expert Meeting on International Cooperation to Share Burden and Responsibilities, 27-28 June 2011, Amman, Jordan, *Discussion Paper* et *Summary Conclusions* (versions anglaises uniquement), consulter le lien suivant : <http://www.unhcr.org/pages/4d22f95f6.html>.
  - Dialogue du Haut Commissaire de 2008 sur les défis de protection : Situations de réfugiés prolongées, 10-11 décembre 2008, Genève, Suisse. Pour les documents pertinents, consulter le lien suivant : <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e113.html>.
  - Pour plus de documents sur les situations de réfugiés prolongées (versions anglaises uniquement), consulter le lien suivant: <http://www.unhcr.org/4a1d43986.html>.
-